



Suresnes, le 31 janvier 2023

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire de notre association se tiendra le

15 février 2023 à 21 H00

Dans la salle de réunion du Gymnase du Belvédère.

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- **Approbation du PV de l'assemblée du 8 novembre 2021**
- **Rapport moral ;**
- **Rapport financier et approbation des comptes de l'exercice précédent;**
- **Si la modification des statuts est acceptée en AGO, approbation des comptes de l'exercice 2022,**
- **Projet sportif 2022-2023**
- **Approbation du budget de l'exercice 2022-2023;**
- **Questions diverses**

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, merci de vous faire représenter par l'adhérent de votre choix en utilisant le pouvoir joint.

Selon les statuts de l'association, l'Assemblée Générale pourra être suivie en visio-conférence.

Si vous souhaitez prendre connaissance des différents documents financiers avant l'Assemblée Générale, vous pouvez les consulter sur le site internet de l'Association, dans la partie réservée aux adhérents : . <https://www.ces.asso.fr/page/2178725-assemblee-generale-du-15-fevrier-2023>

En espérant avoir le plaisir de vous voir le 15 février,

Sportivement,

La Présidente

Anne Sarrabezolles



Je soussigné

Représentant légal de

(rayer la mention inutile)

Donne pouvoir à

, adhérent du Cercle d'Escrime Suresnois,

pour me représenter lors de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 février 2023.

Je lui donne également pouvoir pour me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire que se tiendra le 15 février 2023.

Fait à

, le

Date et signature, précédées de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »